

## Fleurs de France : des végétaux de qualité

**"Fleurs de France" se renforce pour plus de clarté auprès des consommateurs : le label est désormais réservé aux végétaux produits par des horticulteurs ou pépiniéristes français engagés dans une démarche éco-responsable ou de qualité reconnue (certification environnementale Plante Bleue, MPS, Label Rouge, Agriculture biologique, Charte Qualité Fleurs).**

**« Renforcer les signes de reconnaissance de l'origine, de la qualité et de l'écoresponsabilité, permettant de soutenir les producteurs français dont le nombre baisse chaque année, est l'une des priorités de l'Interprofession en 2017 en partenariat avec l'association Excellence Végétale », précise Benoît Ganem, Président de VAL'HOR.**

### **"Fleurs de France", un label qui devient plus complet et plus riche de sens**

Alors que les consommateurs sont aujourd'hui interpellés par de nombreux labels ou certifications, l'évolution de "Fleurs de France" vise à fédérer sous une bannière commune l'ensemble des végétaux issus d'entreprises engagées dans une démarche éco-responsable ou de qualité reconnue : certification environnementale Plante Bleue, MPS, Label Rouge, Agriculture biologique, Charte Qualité Fleurs. "Fleurs de France" porte ainsi un message unique et fort auprès du consommateur : des arbres, des plantes des fleurs de France de qualité, produites dans le respect de l'environnement.

### **"Fleurs de France", un outil pour valoriser l'horticulture française**

Depuis 2015, à l'initiative du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, "Fleurs de France" est mis à la disposition de tous les professionnels de la filière horticole pour leur permettre d'apporter une réponse claire aux interrogations des consommateurs sur l'origine et la qualité des produits, en proposant des végétaux garantis d'origine française d'une part, et dorénavant répondant à des critères en matière de protection de l'environnement ou de qualité d'autre part.

A ce jour, 783 professionnels de la filière se sont engagés dans "Fleurs de France" : 419 producteurs, 208 fleuristes, 95 jardinerie, 61 grossistes. 80% des 419 producteurs "Fleurs de France" sont à ce jour engagés dans une démarche environnementale ou de qualité reconnue. Les producteurs qui ne sont pas encore certifiés auront jusqu'à la date d'échéance de leur engagement dans "Fleurs de France" pour choisir une certification reconnue.

[contact@labelfleursdefrance.fr](mailto:contact@labelfleursdefrance.fr) - [www.labelfleursdefrance.fr](http://www.labelfleursdefrance.fr)

**A propos de VAL'HOR :** Depuis 1998, VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 50 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 160 000 emplois. Elle rassemble les organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticole, ainsi que du paysage et du jardin. VAL'HOR a pour mission de : • Développer la consommation par le recours à des actions publicitaires et de promotion. • Renouveler et renforcer l'offre par le soutien à l'innovation. • Structurer les marchés par la mise en œuvre des signes de reconnaissance de la qualité, de l'origine, de l'éco-responsabilité et de la Responsabilité sociétale des entreprises. • Assurer la valorisation des métiers et des savoir-faire des entreprises et de leurs collaborateurs(trices). • Bien connaître et bien se connaître dans la filière. • Bien se comprendre et renforcer le dialogue entre les familles, les métiers et les entreprises.